

Ugff-Cgt / communiqué de presse du 2 février 2010 :

Le Premier ministre et le ministre du Travail ont donné ce week-end quelques indications sur les mesures qu'ils comptent mettre sur la table en matière de retraite au cours du « rendez-vous » 2010.

On est à peine surpris de constater que **ce sont de nouvelles régressions qui sont à l'ordre du jour.**

Pour tout le monde, il en est ainsi du **recul de l'âge légal** pour faire valoir ses droits.

Pour la CGT, il ne saurait être question de remettre en cause les 60 ans.

Mais, dans les dispositions évoquées, voici également que resurgit le serpent de mer du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires. Autrement dit, **sous prétexte d'équité avec les salariés du régime général, on pourrait rallonger la période de référence à 3 ans, voire peut-être davantage.**

Faut-il rappeler encore un fois, comme le fait d'ailleurs le Conseil d'Orientation des Retraites, que si le ratio actuel des retraites moyennes nettes sur le revenu d'activité moyen net des fonctionnaires est légèrement supérieur aux cadres du privé, il est nettement inférieur aux non cadres ?

En réalité, **rompre avec le principe des 6 derniers mois de traitement, c'est programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires** et c'est mettre à mal le principe même d'une Fonction publique de carrière.

Pour la CGT, c'est clair : ce n'est pas négociable.

Plus que jamais, l'heure est donc à de nouvelles mobilisations, unitaires, solidaires et puissantes, pour revenir sur les nombreux reculs imposés ces dernières années et obtenir une véritable réforme de progrès.

2010 : DEFENDRE ET CONSOLIDER LE SYSTEME DE RETRAITE

Nicolas Sarkozy a affirmé lors de ses vœux télévisés du 31 décembre 2009: « *En 2010, il va nous falloir : ..., consolider notre système de retraites dont j'ai le devoir d'assurer la pérennité financière* ». Pour N. Sarkozy, assurer la pérennité financière du système de retraite, c'est ajuster les dépenses aux recettes, c'est réduire les retraites des salariés et allonger le nombre d'années travaillées. Là aussi, la recette Sarkozy c'est travailler plus pour gagner moins !

Nouveau matraquage sur « le coût des retraites » :

Le gouvernement a choisi d'aborder une nouvelle réforme des retraites en 2010 pour profiter de la crise et dramatiser les enjeux. Le ministre du Budget, Eric Woerth, a clairement indiqué, le 1^{er} octobre : « *Pour redresser les comptes de la Sécurité sociale, nous devons aborder la question des retraites grâce au rendez-vous de 201.* ».

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le déficit public sera effectivement très important en cette année de crise du système économique. La loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit pour 2010 un déficit de 30,5 milliards d'euros, dont 12,6 milliards pour les régimes de base obligatoires de la sécurité sociale.

La CGT a toujours insisté sur les besoins réels de financement du système de retraite, dus à l'allongement de l'espérance de vie et à l'augmentation du nombre de retraités.

Mais l'aggravation par la crise économique et l'envolée du chômage de ces besoins est l'occasion pour le pouvoir de décréter l'état de catastrophe nationale afin de justifier la prise de décisions rejetées par la population.

Le pouvoir va chercher à intimider les salariés et les fonctionnaires et à leur faire croire que le niveau des dépenses de retraites est aujourd'hui trop élevé.

Concernant l'Etat, le pouvoir va certainement comparer le montant équivalent du déficit du Budget général et des dépenses de personnels : 117 milliards d'euros.

- Les pensions civiles et militaires représentent 40 % des dépenses de personnels : 47 milliards.
- Rappelons que les exonérations de charges patronales quasiment sans contrôle ni contrepartie sont d'une

- quarantaine de milliards,
- la loi TEPA de 2007 (bouclier fiscal,...) de 15 milliards,
- la baisse de la TVA dans la restauration de 3 milliards.

Ce dont souffre le pays c'est d'un déficit de croissance et d'emploi, et non d'un excès de retraités et de fonctionnaires.

Consolider la retraite par répartition avec un taux de remplacement à 75 % :

Le gouvernement a décidé que quelque soit le nombre de retraités, les dépenses de retraite resteront au niveau actuel : 13 % du PIB. Alors que le Conseil d'Orientation des Retraites évalue le besoin de financement supplémentaire pour l'ensemble des régimes français à 1 % en 2020 et 1,8 % du PIB en 2040.

Le gouvernement a deux fers au feu pour atteindre son objectif.

Faire disparaître l'ensemble des régimes actuels de retraite (dont les régimes de fonctionnaires) et les unifier tous en un régime unique par points.

On passerait ainsi d'une retraite à prestations définies et à cotisations évolutives à un régime à cotisations définies mais à prestations indéfinies. En clair, pour atteindre l'équilibre financier de ce régime unique de retraite, le montant des retraites pourra baisser, comme dans le système suédois.

La CGT est totalement opposée à la disparition des régimes de retraite existants et à la mise en place d'un régime unique par points.

Nos revendications :

Pour la première fois depuis 1993 une réforme du système de retraite concernera la totalité des salariés du privé, des fonctionnaires et des bénéficiaires des régimes spéciaux.

Une mobilisation d'ensemble pour les retraites et pour faire reculer le gouvernement est nécessaire.

Pour tous les salariés, la CGT revendique :

- le droit à la retraite à 60 ans
- un taux de remplacement de 75 % pour une carrière complète
- la prise en compte de la formation, du chômage et de la recherche d'un premier emploi
- la prise en compte de la pénibilité
- la prise en compte de l'ensemble des rémunérations dans l'assiette des cotisations

Pour les fonctionnaires, l'UGFF revendique :

- le maintien et l'amélioration du Code des Pensions
- aucun allongement de la durée de cotisations et retour à une pension complète pour 37,5 années de cotisations
- maintien du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de traitement
- l'intégration dans le traitement des primes ayant un caractère de complément salarial
- la mise en extinction du régime additionnel

En savoir plus :

<http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/tratc-retraite-ugff-janvier2010-2.pdf>

CGT-INRA :

RN10 - Pte de StCyr
78210 StCyr l'Ecole
Tél : 01 39 53 56 56
Mail : cgt@inra.fr
web : <http://www.inra.cgt.fr/>

UGFF-CGT :

Case 542 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 31
Mail : ugff@cgt.fr
web : <http://www.ugff.cgt.fr/>

**DECRET SUR LA
REORIENTATION
PROFESSIONNELLE**

**Le ministre E. Woerth
cherche à faciliter les
LICENCIEMENTS dans
la Fonction Publique**

- [En savoir plus](#) -